

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 5 octobre 2017

**

Membres présents : Mmes Michelle BEZANÇON, Wanda BUTHOD-RUFFIER, Brigitte MOYON, Mrs. Guy DIEUDONNÉ, José GALLEGO, Olivier HERMANS, Alexandre MONNOT, Michel PAPINAUD, Germain VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme Livia MASOLINI, MM. Maxens BAILLEUL, James ROUX absents, Mme Colette LANCELOT donne pouvoir à Mme Brigitte MOYON, M. Michel HAPP donne pouvoir à M. Guy DIEUDONNÉ, M. Philippe MARTINEAU donne pouvoir à M. Michel PAPINAUD.

Secrétaire de séance : Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Se prononce favorablement aux **modifications apparues nécessaires sur le lot n° 10 « Voirie – Réseaux divers »**, signé avec l'entreprise COLAS Nord-Est pour la construction de la nouvelle Mairie. Elles consistent à ajouter 5 potelets de protection devant le bâtiment et à retirer 2 ml de clôture treillis soudé, représentant une majoration globale de 541,75 € ht.
- Valide les propositions présentées par le Maire pour compléter les **aménagement de l'espace paysager** aux abords de la nouvelle Mairie et l'autorise à signer les bons de commande correspondants :
 - Confections d'allées, par COLAS Nord-Est : 1 467.30 € ht
 - Plantations, engazonnement et paillage, par AMC PAYSAGE : 3 730.00 € ht
- Accorde la **remise totale des pénalités** proposées par le maître d'œuvre, sur le marché signé avec l'entreprise RONZAT - lot 8 « Chape autonivelante – Carrelage », considérant que le retard accumulé n'est pas de son fait, mais de son fournisseur ayant rencontré un souci dans sa chaîne de production.
- Décide de facturer au coût réel, les frais de **reproduction de clés** radiales numérotées, perdues ou cassées par les usagers, lors de location ou mise à disposition de locaux communaux.
- Retient l'entreprise EcoÉNERGIES pour **sécuriser les locaux scolaires**, par l'installation de 6 volets roulants électriques et 2 stores enroulables sur les portes vitrées, pour un montant total de 2 476.02 € ht. Ces travaux devront être réalisés pendant les congés scolaires d'automne.
- Prend connaissance d'un devis établi par les Jardins de la Croisière, pour nettoyer le **chemin rural n° 43** de Sens à la Chatière, sur une longueur d'environ 150 mètres, moyennant la somme de 2 755 €. Il est d'accord sur le principe, mais sollicite des devis comparatifs avant de passer commande.
Le recensement des chemins nécessitant des travaux est par ailleurs suggéré, afin de définir un calendrier d'intervention.
- Accepte la proposition du Maire pour faire réaliser le **bulletin municipal** par un imprimeur, avec la contribution financière de sponsors. Il arrête les tarifs pour chaque publicité, en fonction du format demandé : Carte de visite : 50 € - ¼ de page : 75 € - ½ page : 100 €
- Décide de créer un **poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles** Principal de 1^{ère} classe, à temps non complet de 29,75/35^e, pour répondre à une situation d'avancement de grade de l'agent en place, à effet du 15/10/2017, par suppression du poste d'origine qui deviendra vacant à l'issue.
- Porte le temps de travail du **poste d'Adjoint Technique Territorial** devenu insuffisant pour palier toutes les tâches du service périscolaire, de 9,25/35^e à 10/35^e à effet du 15/10/2017.
- Rejette par 9 voix contre et 3 abstentions, la **demande de subvention** formulée par une jeune habitante du village, pour aider au financement de ses frais d'étude.
- Autorise le Maire à étendre le **contrat d'assurance** des locaux communaux au bâtiment de la nouvelle Mairie.

- Ecoute la lecture par M. le Maire de la pétition reçue en Mairie le 21/07/2017, concernant le **sens unique de circulation dans la Rue Marteau**, ainsi que les différentes étapes de son instauration puis de son retrait. Après avoir entendu les observations, constats et critiques de la part des élus, le Maire rappelle qu'il a pris soin d'informer préalablement le conseil municipal de son projet de mise en sens unique pour répondre à la doléance d'un élu, mais que la circulation relève uniquement du pouvoir de police du Maire. Et devant les polémiques générées, il décide de retirer la restriction de circulation mise en place à l'essai dans la Rue Marteau. Le double sens n'ayant à sa connaissance jamais été à l'origine d'accident ou incident.

Il souligne par contre le passage rendu difficile dans cette rue étroite, par le stationnement gênant de véhicules sur la chaussée et invite les riverains à les stationner dans leur propriété.

Questions diverses :

- M. le Maire remercie toutes celles et ceux qui ont aidé à l'organisation des manifestations durant l'été, et qui ont largement contribué à leurs succès.

- Le PLU de Fontaine sera soumis à enquête publique du 27 octobre au 27 novembre 2017, par des permanences tenues en Mairie et en Communauté d'Agglomération, pour une approbation qui devrait intervenir dans les premiers mois de l'année 2018.

- Une enquête publique ouvrira le 12 octobre 2017 sur la commune de Villiers-Louis, à propos d'un projet éolien. Le Maire invite les élus à le consulter sur le net, le conseil municipal étant invité à se prononcer dessus courant novembre.

- Une partie du mur d'enceinte de l'école côté portillon est vétuste et le crépi s'effrite. Le conseil décide de traiter de pair la réfection du mur et la pose d'un nouveau portail.

- Plusieurs élus soulèvent diverses observations relatives à l'école : Filets verts inesthétiques sur les grilles, absence de végétation dans la cour, réfection du traçage au sol des jeux, envisager de nouveaux jeux sur le terrain arrière,M. le Maire invite les élus à venir lors d'une prochaine visite sécurité pour constater les contraintes. Concernant les jeux, dès que la commune sera propriétaire, elle pourra faire des projets.

- La dernière tranche de l'opération Cœur de Villages consistait à aménager la place. Une esquisse avait été réalisée il y a quelques années par les élèves de BTS de la Maison Familiale et Rurale de Gron. Il serait judicieux de consulter le Conseil en Architecture, Urbanisme et Patrimoine (CAUE) pour affiner ce dossier, sur lequel les élus sont également invités à réfléchir.

- L'opération « Participation Citoyenne » est mise en place sur la commune de Fontaine depuis peu. Des panneaux seront prochainement installés en entrées d'agglomération et au centre du village pour l'annoncer. Une réunion publique sera prochainement tenue pour informer la population de son fonctionnement.

- Le Maire précise qu'il a donné un avis favorable à la COVED, pour procéder à la vente de calendriers.

- Les élus font un point sur les festivités à venir et le partenariat avec le Comité des Fêtes. Ils remontent également diverses constatations nécessitant des interventions d'entretien dans le village et suggestions d'aménagements. Par ailleurs ils sollicitent davantage de réunions préparatoires avant conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

FONTAINE-LA-GAILLARDE, le 16/10/2017

Le Maire, Michel PAPINAUD :

